



Pension alimentaire et augmentation de pension

Par Visiteur

Bonjour, je suis divorcée officiellement depuis le 22 juin 2006 et séparé depuis 3 ans, mon ex mari me donne 200 euros de pension, mais depuis je n'ai pas eu d'augmentation de pension, en effet ma fill va avoir 6 ans en janvier et ses besoins sont différents maintenant, je ne sais pas combien demandé a mon ex mari pour régulariser un peu la pension, et il était stipulé sur le jugement que la pension serait indexée sur l'indice insee de la consommation des ménages france entière et je n'en ai jamais vu la couleur. Je souhaite juste que vu le cout de la vie actuelle ma pension soit remis a jour, pouvez vous me renseigner. Merci

Par Visiteur

Bonjour.

Il existe aujourd'hui des sites internet qui vous permettent de réévaluer la pension en fonction de l'indice choisi. Dans la mesure où vous n'avez encore effectué aucune augmentation, vous pouvez obtenir un paiment rétroactif des augmentations qui auraient dû être pratiquées avant, dans la limite d'un délai de 5 ans.

Je vous conseille donc de calculer les paiements qui auraient dû vous être versées. Ensuite, vous en demanderez le paiement à votre ex-mari. S'il refuse, vous pouvez agir en justice où même demander au trésor public de recouvrir lui même les sommes.

La menace du trésor public peut vous permettre de négocier plus rapidement le paiement des sommes auprès de votre ex. N'hésitez pas à lui faire comprendre que s'il refuse de payer, il aura les agents du "trésor sur le dos".

Bien cordialement.

Je reste à votre entière disposition.

Par Visiteur

Bonsoir, je pensais que vous pourriez calculer justement l'augmentation de l'insee pendant ces 3 ans à ce jour, je sais qu'il existe des sites ou me seront indiquer les indices mais je ne voulais pas me tromper donc c'est pour ça que je fais appel a vous, sinon ça ne sert a rien! et également : est ce que j'ai le droit de demander sans passer par un avocat les revenus de mon ex époux pour recalculer ma pension, a savoir que je pense qu'il a eu une augmentation depuis 3 ans mais bien entendu qu'il ne m'en parlera pas, je préfère le dialogue plutot que passer par la justice et éviter des frais mais ce n'est pas facile.. merci

Par Visiteur

Bonjour.

Ne connaissant pas un certains nombres d'informations vous concernant, je suis plus à même de me tromper que vous!

[url=http://www.service-public.fr/calcul-pension/casB.html]http://www.service-public.fr/calcul-pension/casB.html[/url]

Si vous avez un doute, faites en moi part ici.

Pour connaitre le revenu de votre mari, aucun autre moyen que de déposer une requête auprès du Juge aux affaires

familiales.

Bien cordialement.